

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

E-0119-5.1 CONVENTION CONCERNANT LA REPRODUCTION D'ŒUVRES LITTÉRAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT D'ORDRE UNIVERSITAIRE (2017-2021) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-119

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-119** et ses **annexes** déposés aux archives:

- approuve l'adhésion de l'Université de Montréal à la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2017-2021)*;
- autorise le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2017-2021)*.

E-0119-5.2 COMPLEXE DES SCIENCES - CONVENTION D'EMPRUNT POUR FINANCEMENT MESI  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-104

Il est **résolu** :

MARGE DE CRÉDIT

1. QUE, aux fins du Projet, l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place une marge de crédit, valide jusqu'au 14 décembre 2021, auprès de Financement-Québec, et à cet effet, à conclure une convention de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit sera celui déterminé conformément à l'article 4 de la convention de marge de crédit à intervenir, le tout en conformité au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation de taux d'intérêt des emprunts consentis par Financement-Québec, modifié par le décret numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) le montant des emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder 61 486 300 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts capitalisés, et la marge de crédit prendra fin lorsque ce Projet sera complété. Les emprunts sur cette marge seront alors convertis en emprunts à long terme auprès de Financement-Québec;
  - c) le produit de chaque emprunt ne pourra servir que pour financer le Projet de l'Emprunteur;
  - d) conformément à la convention d'aide financière intervenue entre la ministre et l'Emprunteur, tout emprunt sur la marge de crédit doit, préalablement à son déboursé par Financement-Québec, être autorisé par la ministre;
2. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt effectué aux termes de la marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre à Financement-Québec une confirmation de transaction;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère les paragraphes 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé;
4. QUE le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, ou le vice-recteur adjoint aux finances de l'Emprunteur, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit;

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

5. QUE soit institué, aux fins du Projet, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 14 décembre 2021, permettant à l'Emprunteur d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, un montant de 61 486 300 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire ainsi que les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables à l'emprunt à long terme;
6. QU'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 5 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur;
7. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 5, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
  - a) chaque emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
  - b) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - c) chaque emprunt à long terme comportera les modalités financières que Financement-Québec et les signataires autorisés de l'Emprunteur conviendront, selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, modifié par le décret numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais d'émission et de gestion, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui a été accordée par la ministre pour la réalisation du Projet sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
8. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le secrétaire général, le vice-recteur adjoint aux finances ou le trésorier de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, l'acte d'hypothèque, le billet et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts à long terme contractés en vertu du présent régime d'emprunts à long terme, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet constatant l'emprunt à long terme, le cas échéant, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme;

9. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts aux fins du Projet, la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins.

E-0119-5.3 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - ENTENTE-CADRE DE RESSOURCES EN ARCHITECTURE, ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT (TI)  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-112

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-112** déposé aux archives, **autorise**:

- la Division des approvisionnements à procéder à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à exécution sur commande de services professionnels en architecture et développement d'une valeur estimée à 3 500 000 \$ (avant taxes) pour une durée de 3 ans ;
- le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat susmentionné.

E-0119-5.4 RENOUVELLEMENT DU BAIL AU 5E ÉTAGE DU 3315-3345 QUEEN-MARY  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-114

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-114** déposé aux archives, **autorise**:

- la conclusion d'un bail avec 9282-5645 Québec inc., pour des locaux situés au 5e étage de l'immeuble portant le numéro 3315-3345 chemin Queen-Mary à Montréal, comportant une superficie locative de 5 041 pieds carrés, pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, avec 2 options de prolongation d'une année chacune, pour un loyer de base de 11\$ le pied carré, plus le loyer supplémentaire, représentant un loyer total de 627 396\$ ;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le bail susmentionné et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

E-0119-5.5 CAMPUS PRINCIPAL - AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-115

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-115** déposé aux archives, **autorise**:

- la Direction des immeubles à procéder à un appel d'offres public en deux étapes (qualité/prix) pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un nouveau plan directeur des aménagements pour le campus principal ;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat susmentionné avec l'équipe multidisciplinaire dont la soumission aura été retenue et qui représentera une dépense d'au plus 400 000 \$, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0119-5.6 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER AUX BIBLIOTHÈQUES  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-118

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-0118** et son **annexe** déposés aux archives, **autorise**:

- la Division des approvisionnements à procéder à un processus d'acquisition d'un contrat à commande pour une valeur estimée à 1 400 000 \$ (après taxes) pour une durée de trois (3) ans ;
- le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat susmentionné.

E-0119-5.7 APPROBATION DU BUDGET DE CAISSE 2017-2018  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-121

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-121** et son **annexe** déposés aux archives, **autorise**:

- le directeur général des Services financiers, M. **Matthew Nowakowski**, ou le directeur de la division trésorerie et gestion des risques, M. **Alain Sauvageau**, à négocier de temps à autre auprès d'institutions financières canadiennes des emprunts aux fins de financement temporaire des mouvements de trésorerie (i) dont l'échéance est inférieure à 365 jours (ii) dont la valeur cumulative globale demeure en tout temps inférieure à 447 millions de dollars et (iii) dont le taux d'intérêt n'excède pas le taux des acceptations bancaires apparaissant à la page Reuters à la date de l'emprunt, majoré de 0,3 % ;
- les personnes suivantes :
  - M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général ;
  - M. **Éric Filteau**, vice-recteur aux finances et aux infrastructures;

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 5 de 11

**Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

- 
- M. **Matthew Nowakowski**, directeur général des services financiers ;
  - M. **Alain Sauvageau**, directeur de la division trésorerie et gestion des risques ;

à signer les documents relatifs aux emprunts qui seront contractés en vertu de la présente résolution, étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents ;

- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, ou le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-0119-5.8 RENOUVELLEMENT DES EMPRUNTS POUR LE 3744 JEAN-BRILLANT ET LE 3190 SICOTTE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-126

le Comité exécutif autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document nécessaire à la conclusion des ententes d'emprunt, telles que décrites dans le document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-126** déposé aux archives.

E-0119-5.9 APPEL DE PROPOSITIONS POUR LES SERVICES D'UN REVENDEUR INFORMATIQUE, LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE BOUTIQUE INFORMATIQUE SUR LE CAMPUS DE L'UEM  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-125

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-125** déposé aux archives, **autorise**:

- la Division des approvisionnements à procéder à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à commande pour l'acquisition de matériels informatiques d'une valeur estimée à 9 M\$ (avant taxes) pour une durée de 3 ans ;
- le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat susmentionné.

E-0119-5.10 « INVENTION ADMINISTRATION AGREEMENT » entre l'UEM, Socovar Limited Partnership et Colorado State University Research Foundation  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-106

le Comité exécutif:

- approuve la conclusion du « Invention Administration Agreement » à intervenir entre l'Université de Montréal, Socovar Limited Partnership et Colorado State University Research Foundation, le tout selon le document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-106** déposé aux archives;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

- 
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le « Invention Administration Agreement », après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0119-5.11 «AMENDMENT NO. 3» AU «SECOND AMENDED AND RESTATED COLLABORATIVE RESEARCH AND LICENSE AGREEMENT» INTERVENU ENTRE L'UDEM, IRICOR ET BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-107

le Comité exécutif:

- approuve la conclusion du *Amendment No.3 to Second Amended and Restated Collaborative Research and License Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal, IRICoR et la Bristol-Myers Squibb Company, le tout selon le document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-107** déposé aux archives;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'*Amendment No.3 to Second Amended and Restated Collaborative Research and License Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal, IRICoR et la Bristol-Myers Squibb Company, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0119-5.12 ACCORD DE LICENCE ENTRE L'UDEM ET EXCELLTHERA (RÉVISION)  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-108

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-108** et son **annexe** déposés aux archives:

- approuve les modifications des termes et conditions du *License Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal et ExCellThera inc.;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le *License Agreement*, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, à signer par voie d'amendements à la Licence ou par le biais de nouvelles licences les conventions concernant l'ajout de nouvelles technologies au portefeuille du Licencié, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

E-0119-6.1 CHAIRE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT - CANCER GUZZO - LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER DE L'UDEM - NOMINATION DU TITULAIRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-101

le Comité exécutif nomme M. **Jack Siemiatycki**, professeur titulaire au Département de médecine sociale et préventive à la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire de recherche Environnement - Cancer Guzzo - La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal, et ce, pour un troisième mandat qui aura une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2020, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-101** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0119-6.2 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-102

le Comité exécutif nomme M. **Robert Tessier** en tant que président du Conseil d'administration de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-102** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0119-6.3 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE – NOMINATIONS  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-103

le Comité exécutif nomme les personnes dont les noms suivent, conformément aux conditions décrites dans le document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-103** et ses **annexes** déposés aux archives :

**Au Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUÉR) :**

- M<sup>me</sup> **Marie-Angèle Grimaud** à titre de membre substitut ayant un diplôme universitaire en droit et doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CUÉR, et ce, pour un troisième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;

**Au Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) :**

- M<sup>me</sup> **Mylène Jaccoud** à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Jacques Moreau** à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un troisième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Emmanuelle Marceau** à titre de membre régulier versé en éthique, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;

**Au Comité d'éthique de la recherche en santé (CÉRES) :**



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

- M<sup>me</sup> **Marie-Noëlle Simard** en remplacement de Nicole Leduc à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Maude Laliberté** à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Aarlenne Khan** à titre de membre suppléant ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Marie-Josée Bernardi** à titre de membre régulier versé en droit, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Marie-Ève Couture-Ménard** à titre de membre suppléant versé en droit, et ce, pour un troisième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Brigitte Des Rosiers** à titre de membre suppléant versé en éthique, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M<sup>me</sup> **Louise Ringuette** en remplacement de M. David Montminy à titre de membre régulier étudiant, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **David Montminy** à titre de membre suppléant versé en éthique, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **André Ravel** à titre de membre suppléant ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020;
- M. **Nicolas Fontaine** à titre de membre régulier ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020.

E-0119-6.4

CHAIRE DR AZAR/ANGÉLIL EN ONCOLOGIE ORL DE L'UDEM AU CHUM - NOMINATION DU TITULAIRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-109

Le Comité exécutif nomme Dr **Apostolos Christopoulos**, professeur adjoint de clinique au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Dr Azar | Angélil en oncologie ORL de l'Université de Montréal au CHUM, et ce, pour un deuxième mandat de cinq (5) ans débutant le 22 mai 2017 et se terminant le 21 mai 2022, le tout selon le document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-109** et son **annexe** déposés aux archives.



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

E-0119-6.5 CHAIRE FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU ET CAL ET JANINE MOISAN POUR DE MEILLEURES PRATIQUES EN INSUFFISANCE CARDIAQUE AVANCÉE DE L'UDEM À L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL - NOMINATION DE LA TITULAIRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-110

le Comité exécutif nomme Dre **Anique Ducharme**, professeure titulaire de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Fondation Marcelle et Jean Coutu et Cal et Janine Moisan pour de meilleures pratiques en insuffisance cardiaque avancée de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2022, le tout conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-110** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0119-6.6 CHAIRE MYÉLOME CANADA SUR LE MYÉLOME MULTIPLE DE L'UDEM À L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT - NOMINATION DU TITULAIRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-111

le Comité exécutif nomme Dr **Richard LeBlanc**, professeur adjoint de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Myélome Canada sur le myélome multiple de l'Université de Montréal à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et ce, pour un deuxième mandat de cinq (5) ans débutant le 15 septembre 2017 et se terminant le 14 septembre 2022, le tout conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-111** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0119-6.7 CHAIRE ESOPE EN PHILOSOPHIE DE L'UDEM - NOMINATION D'UN COTITULAIRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-116

le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Molly Kao**, professeure adjointe au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, en tant que cotitulaire de la Chaire ESOPE en philosophie de l'Université de Montréal, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 31 mai 2020, le tout conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-116** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0119-6.8 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-117

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-117.1** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

E-0119-6.9 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES – NOMINATION DE DIRECTEURS INTÉRIMAIRES  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-122

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-122** et ses **annexes** déposés aux archives, **nomme**:

- M. **François Cavayas** à titre de directeur intérimaire du Département de géographie, et ce, pour un mandat renouvelable de six mois débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 30 novembre 2017;
- M. **Daniel Dumouchel** à titre de directeur intérimaire du Département de philosophie, et ce, pour un mandat renouvelable de six mois débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 30 novembre 2017;
- M<sup>me</sup> **Christine Rothmayr Allison** à titre de directrice intérimaire du Département de science politique, et ce, pour un mandat renouvelable de six mois débutant le 1<sup>er</sup> juin 2017 et se terminant le 30 novembre 2017.

E-0119-6.10 NOMINATION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE DU CISSS DE LAVAL  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-105

Le Comité exécutif recommande la nomination de M. **Alex Battaglini** à titre de directeur administratif de l'enseignement et de la recherche du CISSS de Laval, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-105** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0119-6.11 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT - NOMINATION D'UN MEMBRE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-124

Le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Françoise Miquet**, chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre du Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant pour le traitement du dossier 1617-026, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-124** déposé aux archives.

E-0119-6.12 FACULTÉ DE PHARMACIE – NOMINATION D'UN VICE-DOYEN  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-132

Le Comité exécutif nomme M. **Daniel Lévesque** à titre de vice-doyen, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 pour un mandat terminant le 31 mai 2020, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-132** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 11

Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance  
Tenue le 23 mai 2017

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

---

E-0119-6.13 CENTRE DE RECHERCHES MATHÉMATIQUES – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT  
AU COMITÉ DE NOMINATION DU DIRECTEUR  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-130

le Comité exécutif nomme M. **Laurent Lewis**, vice-doyen à la recherche à la Faculté des arts et des sciences, à titre de représentant du conseil de l'Université au comité de nomination du directeur du Centre de recherches mathématiques (CRM), conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-130** déposé aux archives.

E-0119-6.14 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET CANCÉROLOGIE (IRIC) –  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE NOMINATION DU DIRECTEUR  
SCIENTIFIQUE  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-131

le Comité exécutif nomme M. **Christian Baron**, vice-doyen à la recherche à la Faculté de médecine, à titre de représentant au comité de renouvellement du directeur scientifique de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC), conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-131** déposé aux archives.

E-0119-6.15 OCTROI DE GRADES  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-120

le Comité exécutif:

- décerne les grades de 1<sup>er</sup> cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal (conformément aux documents **120 à 120.4** déposés aux archives), et de l'Université de Montréal (documents **120.5 à 120.26** et **120.29**);
- procède à l'amendement – Correction du décompte des diplômes et octrois de grade déposés à la séance du Comité exécutif du 11 avril 2017 dans le document 2017-A0016-0118<sup>e</sup>-087.12 (documents **120.27** et **120.28**).

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 0119<sup>e</sup> séance – 2<sup>e</sup> partie  
Tenue le 7 juin 2017 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 13 juin 2017

---

E-0119-10.1 OCTROI DE GRADES  
2017-A0016-0119<sup>e</sup>-141

le Comité exécutif décerne les grades de 1<sup>er</sup> cycle et de cycles supérieurs de l'Université de Montréal, conformément au document **2017-A0016-0119<sup>e</sup>-141** déposé aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot